

Les raisons d'appeler un Partenaire Solutions Habitat d'EDF?

Vous souhaitez améliorer les performances énergétiques de votre logement ? EDF vous propose un accompagnement continu, de précieux conseils et des professionnels bénéficiant des qualifications nécessaires à leur filière pour réaliser l'ensemble de vos travaux de rénovation énergétique, grâce à son réseau de Partenaires Solutions Habitat d'EDF. Des professionnels qui ont fait leurs preuves avec plus de 145 000 chantiers réalisés et, surtout, 92% des clients satisfaits en 2017.



A chaque projet, son Partenaire Solutions Habitat d'EDF

Chauffage, isolation, fenêtre, ventilation, eau chaude sanitaire, climatisation ou encore installation électrique. EDF vous propose une mise en relation avec des Partenaires Solutions Habitat d'EDF pour tous vos projets de rénovation. Et avec un réseau de professionnels sur tout le territoire

métropolitain, il y a forcément un Partenaire Solutions Habitat d'EDF proche de chez vous. Surtout, vous les localiserez aisément via la rubrique « [Trouvez un pro](#) » accessible depuis l'espace [travaux du site EDF](#).

Bénéficiez de nombreux avantages avec EDF

Maîtriser son budget et...son calendrier. Deux engagements assurés par les Partenaires Solutions Habitat d'EDF qui établissent votre devis gratuitement et s'engagent à réaliser vos travaux dans les délais convenus. Pour financer votre projet, profitez des avantages dédiés aux partenaires d'EDF : des extensions de garantie ou les [Prêts Travaux Bonifiés par EDF^{\(1\)}](#). Autant d'atouts pour alléger la facture de votre projet.

Des professionnels de la rénovation de la plus haute exigence...

Chacun des Partenaires Solutions Habitat d'EDF dispose en effet des assurances professionnelles obligatoires et des qualifications nécessaires à leur filière, reconnues RGE (Reconnu Garant Environnement).

Pour vous, c'est ainsi l'assurance de ne faire appel qu'à des professionnels référencés pour les travaux de rénovation énergétique.

...au fait des dernières innovations

EDF entretient cette exigence de qualité et propose pour cela à chacun de ses [Partenaires Solutions Habitat d'EDF](#) de participer à des formations supplémentaires dans le domaine de la rénovation énergétique et des économies d'énergie. Cela assure une expertise toujours plus pointue et actuelle de la part de ces professionnels. En faisant appel à un Partenaire Solutions Habitat d'EDF, vous bénéficiez donc des solutions techniques les plus performantes et les mieux adaptées à votre projet.

92% de clients satisfaits⁽²⁾ !

Comme les chiffres l'attestent, EDF ne peut que se féliciter de présenter des partenaires plébiscités pour leur professionnalisme. 92% des clients se déclarent ainsi satisfaits des travaux réalisés et de leur relation avec le Partenaire Solutions Habitat d'EDF à qui ils ont fait confiance. De même, 9 clients sur 10 sont prêts à le recommander à leur entourage. Les notes et avis de chaque partenaire sont d'ailleurs consultables dans leur fiche dédiée, dans la rubrique « [Trouvez un Pro](#) » de l'espace travaux du site EDF et vous aident à faire votre choix !

TROUVER UN PRO AVEC EDF LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les professionnels référencés au travers de la plateforme Trouvez un Pro d'EDF sont **signataires d'une convention** de partenariat avec EDF, renouvelable chaque année.

[Trouver un pro](#)

Et si vous êtes un professionnel de la rénovation énergétique, vous pouvez candidater pour devenir Partenaire Solutions Habitat d'EDF.

[Je candidate](#)

⁽¹⁾ *Accordés sous conditions par Domofinance, partenaire financier d'EDF*

⁽²⁾ *Enquête par FTF menée en juin 2017 auprès de 1005 personnes ayant fait appel à un Partenaire Solutions Habitat d'EDF pour la réalisation de leurs travaux.*

Les Partenaires Solutions Habitat d'EDF sont seuls et intégralement responsables des travaux qu'ils réalisent. EDF est tierce à la relation contractuelle existant entre les Partenaires Solutions Habitat d'EDF et les clients chez qui ils réalisent des travaux. A ce titre, EDF ne peut se substituer à un partenaire défaillant ni garantir la bonne exécution des prestations engagées.

Crédit photo © EDF - photothèque

Article créé le 20/08/2012

Article mis à jour le 18/04/2018

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux